



UK Health
Security
Agency



Enceinte ?

Ces vaccins contribuent à vous protéger, à protéger votre bébé et à protéger votre grossesse.

Grippe (Influenza)

Coqueluche
(Pertussis)

Virus respiratoire syncytial (VRS)

Avec des conseils supplémentaires sur d'autres vaccins et sur le moment où ils doivent être administrés.



immunisation

Ce dépliant décrit les vaccins gratuits qui aident à

- **vous protéger**
 - **protéger votre grossesse, et**
 - **protéger votre nouveau-né**
- contre les complications liées à une infection**

Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident les défenses naturelles de votre corps (le système immunitaire) à reconnaître et à combattre certaines maladies infectieuses.

Lorsque vous recevez un vaccin, votre système immunitaire est renforcé pour vous aider à ne pas tomber malade et pour protéger votre grossesse. Les anticorps sont ensuite transmis à votre enfant à naître pour le protéger dès la naissance et au cours des premières semaines et des premiers mois de sa vie.

Puis-je allaiter mon bébé après avoir été vaccinée ?

Oui, vous pouvez allaiter votre bébé en toute sécurité après avoir été vaccinée contre le ROR, la grippe, la coqueluche et le VRS. Pour certains vaccins administrés pendant ou après la grossesse, votre lait maternel contiendra des anticorps et vous pourrez donc continuer à partager votre protection avec votre bébé en l'allaitant.

Vaccins administrés pendant la grossesse

Coqueluche (Pertussis)

La coqueluche est une maladie très infectieuse qui peut être très grave pour les jeunes bébés. La plupart des jeunes bébés atteints de coqueluche devront être hospitalisés.

La coqueluche peut provoquer de longues quintes de toux et un étouffement, ce qui rend la respiration difficile. Le son caractéristique est dû à l'essoufflement après chaque quinte de toux.

La coqueluche peut durer environ 2 ou 3 mois. Elle peut entraîner une pneumonie, des crises d'épilepsie et des lésions cérébrales permanentes. Dans le pire des cas, elle peut entraîner la mort.

Pourquoi dois-je me faire vacciner contre la coqueluche ?

Le fait d'être vaccinée contre la coqueluche pendant votre grossesse renforcera votre propre protection. Les anticorps produits par votre corps seront également transmis à votre bébé à travers le placenta. Ces anticorps aideront à protéger votre bébé contre la coqueluche au cours de ses premières semaines de vie.



Quand dois-je me faire vacciner ?

Vous recevrez normalement votre vaccin contre la coqueluche au moment de l'examen de mi-grossesse (généralement à 20 semaines), mais vous pouvez le recevoir dès 16 semaines.

Si vous avez atteint 20 semaines de grossesse et que vous n'avez pas encore été vaccinée, parlez-en à votre médecin traitant ou à votre sage-femme et prenez rendez-vous pour vous faire vacciner dès que possible.

Pour offrir à votre bébé la meilleure protection possible, vous devez vous faire vacciner avant la 32^e semaine de grossesse. Si vous ne l'avez pas fait, vous pouvez toujours vous faire vacciner plus tard, mais le vaccin risque d'être moins efficace. Si vous n'avez pas pu vous faire vacciner avant la naissance de votre bébé, vous pouvez toujours le faire après, ce qui réduira le risque de transmission de la coqueluche à votre bébé. Il est important de se faire vacciner contre la coqueluche au cours de chaque grossesse afin d'augmenter votre taux d'anticorps et de protéger votre bébé.

Je croyais que les bébés recevaient le vaccin contre la coqueluche ?

Au Royaume-Uni, les bébés sont vaccinés contre la coqueluche à l'âge de 8, 12 et 16 semaines. De nombreux bébés atteints d'une forme grave de la coqueluche grave la contractent au cours des premières semaines de leur vie. Le seul moyen de protéger votre bébé à ce moment-là est de vous faire vacciner contre la coqueluche pendant votre grossesse.

Quelle est l'efficacité de la vaccination ?

Des études britanniques ont montré que le fait de se faire vacciner pendant la grossesse est efficace à environ 90 % pour prévenir la coqueluche chez les nouveau-nés.

La protection que vous apporte le vaccin signifie également que vous êtes moins susceptible d'attraper la coqueluche et de la transmettre à votre bébé.

Quel vaccin me sera administré ?

Le vaccin administré pendant la grossesse protège également contre le tétanos et la diphtérie. Ces vaccins devraient renforcer la protection que vous avez obtenue grâce aux vaccins de routine de votre enfance.

Retrouvez plus d'informations sur le vaccin Adacel ici : www.medicines.org.uk/emc/product/15553/pil#gref

Le vaccin contre la coqueluche peut-il être administré en toute sécurité pendant la grossesse ?

De nombreux pays d'Europe et d'Amérique du Nord et du Sud, ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande utilisent le vaccin contre la coqueluche pendant la grossesse, et son innocuité est excellente.

Il est beaucoup plus sûr pour vous et votre bébé de vous faire vacciner que de risquer que votre nouveau-né attrape la coqueluche.

 **Contribuez à protéger votre bébé en vous faisant vacciner contre la coqueluche à chaque grossesse. Veillez à ce que votre bébé soit également vacciné contre la coqueluche à 8, 12 et 16 semaines.**

Virus respiratoire syncytial (VRS)

Le virus respiratoire syncytial (VRS) est un virus courant qui peut provoquer une infection pulmonaire appelée bronchiolite. Chez les nouveau-nés, cette pathologie peut entraîner des difficultés à respirer et à se nourrir. En Angleterre, environ 20 000 nourrissons sont admis à l'hôpital chaque année pour une bronchiolite, et certains ont besoin de soins intensifs. Elle s'avère fatale pour un petit nombre d'entre eux.

Le VRS est plus susceptible d'être grave chez les nouveau-nés, les prématurés et ceux qui souffrent d'affections cardiaques, respiratoires ou immunitaires. Les infections par le VRS peuvent survenir tout au long de l'année, mais les cas sont plus nombreux en hiver.

Pourquoi dois-je être vaccinée contre le VRS ?

Le fait d'être vaccinée contre le VRS pendant votre grossesse renforcera votre protection. Les anticorps produits par votre corps seront transmis à votre futur bébé. Ces anticorps contribueront à protéger votre bébé contre le VRS dès sa naissance.

Quand dois-je me faire vacciner ?

Le vaccin devrait vous être proposé lors de votre consultation prénatale à 28 semaines de grossesse.

Vous devriez essayer de vous faire vacciner à la 28^e semaine ou dans les semaines qui suivent. Cela vous aidera à acquérir un bon niveau d'anticorps à transmettre à votre bébé avant la naissance.

Vous pouvez toujours vous faire vacciner plus tard au cours de votre grossesse, mais le vaccin risque d'être moins efficace. S'il n'est pas possible de vous faire vacciner plus tôt, le vaccin peut être administré jusqu'à la naissance du bébé.

Vous devriez vous faire vacciner contre le VRS à chaque grossesse pour offrir à votre bébé la meilleure protection possible.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre le VRS ?

Des études montrent que la vaccination contre le VRS réduit le risque de bronchiolite aiguë de 70 % chez votre bébé au cours des six premiers mois de sa vie.

Comme tous les médicaments, aucun vaccin n'est parfaitement efficace et certains bébés peuvent contracter une infection par le VRS même si leur mère a été vaccinée. Cependant, pour la plupart des bébés nés de mères vaccinées, toute infection par le VRS devrait être moins grave.

Quel vaccin me sera administré ?

Vous pouvez obtenir plus d'informations ici : www.abrysvo.com/

La vaccination contre le VRS pendant la grossesse est-elle sans danger pour mon bébé ?

Lors d'un essai clinique portant sur près de 4 000 femmes, le vaccin s'est avéré sûr et a été approuvé par les autorités de réglementation des médicaments au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis. Depuis, des milliers de femmes ont été vaccinées dans le cadre de programmes nationaux, dont plus de 100 000 femmes aux États-Unis.

Lors de l'essai clinique, un nombre légèrement plus élevé de bébés sont nés prématurément dans le groupe vacciné que dans le groupe qui n'avait pas été vacciné. Cette différence semble être due au hasard, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles le vaccin est administré à partir de 28 semaines plutôt qu'au début de la grossesse. Dans l'ensemble, il est beaucoup plus sûr pour vous et votre bébé de vous faire vacciner que de risquer que votre nouveau-né contracte le VRS.



Faites-vous vacciner contre le VRS lorsque vous êtes enceinte afin d'offrir à votre bébé la meilleure protection possible pendant les six premiers mois de sa vie.

Grippe (influenza)

Qu'est-ce que la grippe ?

La grippe est une maladie hautement infectieuse qui se manifeste par de la fièvre, des frissons, des courbatures, des maux de tête et une grande fatigue. Les femmes enceintes ont un risque plus élevé de développer des complications graves de la grippe, en particulier dans les derniers stades de la grossesse, y compris une pneumonie et parfois même la mort. La grippe peut également menacer votre grossesse et entraîner une naissance prématurée, un faible poids à la naissance ou une mortinaissance. La grippe peut également être extrêmement grave pour les nouveau-nés et les jeunes nourrissons.

Pourquoi dois-je me faire vacciner contre la grippe pendant la grossesse ?

Le vaccin contre la grippe réduit le risque de contracter une forme grave de la grippe et de devoir être hospitalisée ou recevoir des soins intensifs pendant la grossesse. Il réduit également le risque de complications pendant la grossesse. Le vaccin renforce vos anticorps contre la grippe, qui sont ensuite transmis à votre enfant à naître. Votre bébé est ainsi protégé pendant les premiers mois de sa vie. Vous serez également moins susceptible de contracter la grippe et de la transmettre à votre bébé au cours de l'hiver.

Quand dois-je me faire vacciner ?

Le vaccin contre la grippe est généralement disponible à partir du mois de septembre chaque année et est gratuit pour les femmes enceintes. Vous devriez vous faire vacciner dès qu'il est disponible en septembre, quel que soit le stade de votre grossesse. Idéalement, vous devriez vous faire vacciner avant le début de la saison grippale, mais vous pouvez toujours vous faire vacciner à n'importe quel moment de l'hiver. Vous devrez vous faire vacciner contre la grippe chaque fois que vous serez enceinte pendant la saison grippale.

Le vaccin contre la grippe peut-il être administré en toute sécurité pendant la grossesse ?

Depuis 2009, de nombreux pays proposent un vaccin contre la grippe pendant la grossesse, et plus de 2 millions de vaccins ont été administrés à des femmes enceintes en Angleterre. Le vaccin présente d'excellents résultats en matière de sûreté. Dans l'ensemble, il est beaucoup plus sûr pour vous de vous faire vacciner que de risquer que vous ou votre bébé attrapiez l'infection grippale.

Quelle est l'efficacité de la vaccination ?

Le fait de se faire vacciner contre la grippe pendant la grossesse réduit de moitié le risque que vous ou votre enfant souffriez d'une maladie de type grippal. Les nourrissons nés de femmes vaccinées ont environ 70 % moins de risques d'être hospitalisés pour cause de grippe au cours des six premiers mois de leur vie.

» La grippe peut être une maladie grave pour les femmes enceintes et leurs bébés. Il est conseillé à toutes les femmes enceintes de se faire vacciner gratuitement contre la grippe à chaque grossesse. Le vaccin contre la grippe peut être administré à n'importe quel stade de la grossesse à partir de septembre.

Que dois-je faire maintenant ?

Vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant (GP), à votre sage-femme ou à votre équipe de santé pour prendre rendez-vous afin de vous faire vacciner. Les vaccins contre la grippe, la coqueluche et le VRS sont tous administrés en une seule injection dans le bras. Les effets secondaires courants sont légers et comprennent :

- douleur et rougeur au point d'injection
- maux de tête et douleurs musculaires
- légère fièvre ou fatigue

Vous pouvez lire le dépliant sur la grippe ici :

www.gov.uk/government/publications/flu-vaccination-who-should-have-it-this-winter-and-why

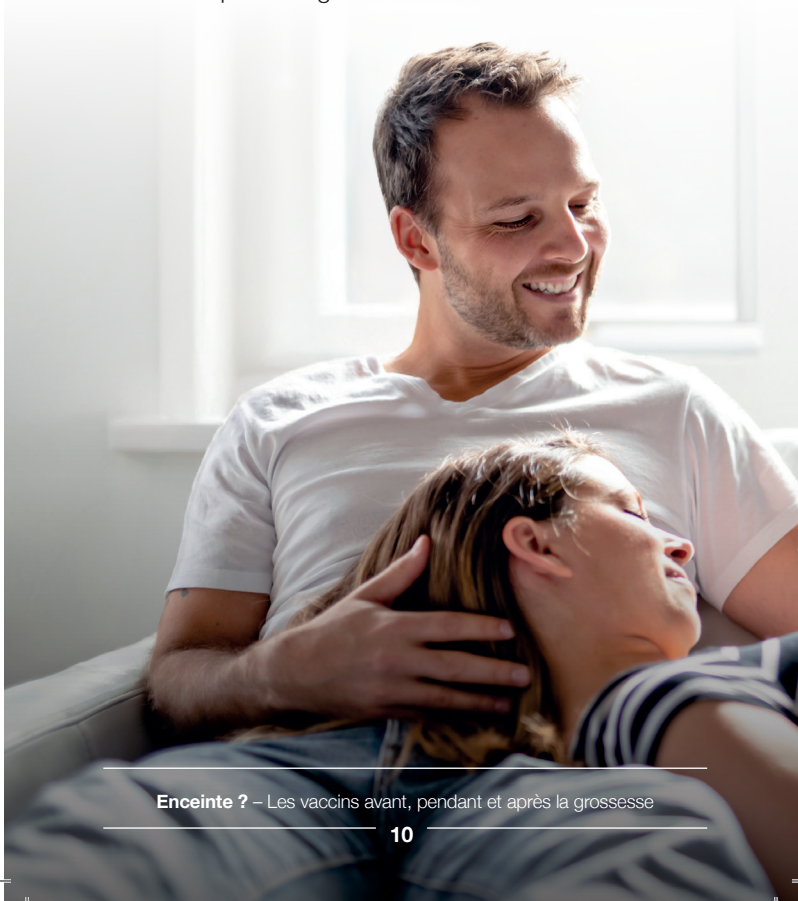
Avant la grossesse

Si vous n'êtes pas encore enceinte, mais que vous espérez l'être dans un avenir proche, vous devez vous assurer que vos autres vaccins sont à jour.

Rubéole (rougeole allemande)

La rubéole est normalement une infection bénigne qui provoque une éruption cutanée.

Attraper la rubéole pendant la grossesse peut être très grave pour votre bébé, et provoquer une maladie appelée syndrome de rubéole congénitale (SRC). Le SRC peut entraîner la surdité, la cécité, la cataracte (problèmes oculaires), des problèmes cardiaques et/ou un retard de développement. Il peut également entraîner la mort du bébé ou la décision de procéder à une interruption de grossesse.



Protection contre la rubéole pendant la grossesse

Si vous avez reçu deux doses du vaccin ROR pendant votre enfance, vous serez bien protégée pendant votre grossesse. Grâce au succès de notre programme de vaccination, l'infection par la rubéole est aujourd'hui extrêmement rare au Royaume-Uni.

Si vous n'êtes pas sûre d'avoir été vaccinée, vous pouvez vérifier auprès de votre médecin traitant (GP). Si vous n'avez pas été vaccinée, vous devriez rattraper votre retard, idéalement avant de tomber enceinte. Sinon, vous devrez vous faire vacciner peu après la naissance de votre enfant.

Le vaccin ROR contient un virus vivant (affaibli) et n'est donc pas conseillé pendant la grossesse.

Je suis déjà enceinte, mais je n'ai pas reçu le vaccin ROR, que dois-je faire ?

Une fois que vous avez accouché, vous pouvez vous faire vacciner avec le ROR. Ce vaccin vous protégera, vous et votre bébé, contre la rougeole et la rubéole. Le fait d'avoir reçu les deux doses de ROR vous assurera également une protection à long terme contre la rougeole et les oreillons.

Éruption cutanée pendant la grossesse

Que dois-je faire si je suis en contact avec une personne présentant une éruption cutanée ou si j'ai une éruption cutanée ?

Certaines infections à l'origine d'une éruption cutanée, dont la rubéole, peuvent entraîner des complications chez les femmes enceintes. Même si vous êtes protégée contre la rubéole, vous devez informer immédiatement votre sage-femme, votre médecin traitant ou votre obstétricien si vous avez une éruption cutanée ou si vous êtes en contact avec une autre personne présentant une éruption cutanée à n'importe quel moment de votre grossesse. Veuillez éviter les cliniques prénatales, les maternités et les autres femmes enceintes jusqu'à ce que vous ayez été examinée. Il se peut que l'on vous propose des tests pour savoir si vous avez été infectée. Le professionnel de la santé qui vous évaluera devra connaître :

- le nombre de semaines de grossesse
- la date du contact avec une personne atteinte d'une maladie éruptive
- la date à laquelle vous avez développé ou été en contact pour la première fois avec une personne présentant une éruption cutanée
- la description de l'éruption cutanée (s'agit-il d'une éruption surélevée et bosselée ou de cloques remplies de liquide ?)
- les infections que vous avez eues dans le passé, telles que la varicelle ou la rougeole
- les vaccins que vous avez déjà reçus

» Si vous entrez en contact avec une personne souffrant d'une éruption cutanée ou si vous développez une éruption cutanée alors que vous êtes enceinte, demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre sage-femme dès que possible. Si vous tardez à signaler une maladie éruptive, il ne sera peut-être pas possible d'établir un diagnostic précis ou de vous recommander un traitement.

Autres vaccins desquels discuter avec votre sage-femme

COVID-19

Le risque d'attraper le COVID-19 pendant la grossesse est beaucoup plus faible qu'au début de la pandémie, mais les femmes enceintes peuvent encore être vaccinées à l'automne. Le vaccin réduira votre risque de contracter une forme grave de COVID-19 pendant quelques mois, qui peut être plus important si vous souffrez d'une maladie sous-jacente. Les anticorps produits par votre corps seront transmis à votre enfant à naître et lui offriront une certaine protection au cours des premières semaines et des premiers mois.

Hépatite B

Les bébés nés de mères infectées par le virus de l'hépatite B (ou ceux dont le test de dépistage de l'hépatite B est positif pendant la grossesse) doivent être vaccinés contre l'hépatite B dès leur naissance. Des dispositions doivent être prises avec votre médecin traitant pour que votre bébé reçoive d'autres doses de vaccin et subisse un test sanguin à l'âge d'un an pour vérifier la présence de l'infection. www.gov.uk/government/publications/protecting-your-baby-against-hepatitis-b-leaflet

BCG

Les bébés nés d'un parent (ou d'un grand-parent) originaire d'un pays où la tuberculose est fréquente doivent être vaccinés contre le BCG afin de les protéger contre la tuberculose. www.gov.uk/government/publications/tb-bcg-and-your-baby-leaflet

» Recevoir les vaccins recommandés pendant la grossesse (et après la naissance de votre bébé) est l'une des mesures les plus efficaces que vous puissiez prendre pour réduire le risque d'infections évitables par la vaccination pour vous et votre bébé.

En veillant à ce que votre bébé reçoive ses propres vaccins à 8, 12 et 16 semaines, vous contribuerez à le protéger pendant les années où il est le plus vulnérable.

Plus d'informations

- www.nhs.uk/Conditions/vaccinations/Pages/vaccination-schedule-age-checklist.aspx
- www.gov.uk/government/collections/immunisation
- www.medicines.org.uk/emc/
- Pour en savoir plus sur les vaccins destinés à votre bébé au cours de sa première année de vie, vous pouvez consulter le site www.gov.uk/government/publications/a-guide-to-immunisations-for-babies-up-to-13-months-of-age

Registre des vaccins de grossesse

Consignez vos vaccins de grossesse ci-dessous pour vous assurer que vous et votre bébé bénéficiez de la meilleure protection contre la grippe et la coqueluche.

Vaccin	Quand l'administrer	Date d'administration
Grippe	Pendant la saison de la grippe, à n'importe quel moment de votre grossesse.	
Coqueluche	Idéalement après l'examen médical de la 18e à la 20e semaine. Peut être administré à partir de 16 semaines jusqu'à l'accouchement.	
VRS	Devrait être administré à partir de la 28e semaine de grossesse.	
Dose 1 du ROR*	Après la naissance de votre bébé, lors de la visite postnatale de 6 semaines (avec le médecin traitant ou l'infirmière du cabinet).	
Dose 2 du ROR*	Quatre semaines après la première dose (ci-dessus).	

*Si vous n'avez pas été vaccinée auparavant

Le fait de se faire vacciner pendant la grossesse contribue à la protéger. Parlez-en à votre sage-femme, à votre médecin traitant (GP) ou à votre équipe médicale et assurez-vous de les recevoir au moment le plus opportun pour vous.



© Crown copyright 2024
24PYPB01FR French. 1P 250K OCT 2024
UK Health Security Agency gateway number: 2024702
Première publication en juin 2024

Ce dépliant est également disponible traduit dans une série de langues et de formats accessibles. Pour commander d'autres exemplaires de cette brochure, rendez-vous sur www.healthpublications.gov.uk ou par téléphone au : 0300 123 1002, Minicom : 0300 123 1003 (de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi)

www.nhs.uk/conditions/vaccinations/nhs-vaccinations-and-when-to-have-them